



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA CITOYENNETÉ
Affaire traitée par Sophie Roblin
Tél : 01.39.49.73.52

Versailles, le 16 DEC. 2008

La Préfète des Yvelines
à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département
(en communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets)

Objet : Tarifs des titres d'identité et de voyage applicables dès le 01 janvier 2009

A compter du 1^{er} janvier 2009, les prix des titres d'identité et de voyage seront les suivants :

Passeports :

Majeur	89 €
Mineur de 15 à 18 ans	45 €
Mineur de moins de 15 ans	20 €

Carte nationale d'identité :

En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'utilisateur devra acquitter un droit de timbre de 25 €.

Dans tous les autres cas, sa délivrance reste gratuite.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des agents placés sous votre autorité.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Philippe VIGNES